Projet Numéro 10

PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 Les compétences techniques et managériales nouvelles en liaison avec les enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable sont nombreuses et variées. Elles sont globalement classées en quatre grandes familles : la gestion de l'eau et des déchets ; l'efficacité énergétique ; la prévention des risques naturels et industriels; et la protection de la nature.

2 Dans le cas particulier de la ville de Vogan et de la préfecture de VO, il s'agit de développer une offre de formation en adéquation avec les ambitions de Vogan de devenir une destination privilégiée de tourisme culturel et écologique dans le pays ; en Afrique ; et dans le monde. Et ceci , compte tenu d'une part de l'ancrage historique de la région dans la conservation des cultures, traditions et religions endogènes. D'autre part , les compétences avérées et reconnues aux tradipraticiens locaux et le recours privilégié des populations à la médecine traditionnelle et aux plantes médicinales pour les soins de santé primaire ont généré au sein des populations une longue tradition de protection de la richesse et de la diversité biologique de la région.

3 Dans le détail , les filières d'études proposées par le centre, seront spécifiques à chacune des quatre grandes familles des métiers ci dessus mentionnées : CAP; BT; BTS et éventuellement licences; masters; et ingénieurs. Pour chaque cursus , seront également précisés les profils requis à l'entrée ; les programmes et les possibilités offertes de spécialisation.

4 La création d'un centre national des arts et des métiers s'inscrit dans la dynamique et la nécessité d'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi dans les stratégies de lutte contre le chômage des jeunes, et surtout le chômage des jeunes diplômés.

5 Dans le cas particulier de Vogan, il s'agit d'un projet transversal de développement des compétences techniques et managériales en vue de répondre aux besoins en main d'oeuvre qualifiee de l'économie locale .

6 En adéquation avec les avantages comparatifs de la région, les métiers et les domaines privilégiés de formation et de développement des compétences sont respectivement : (I) le

tourisme, l'hôtellerie et la restauration ; (Ii) la production et la transformation industrielle des produits du cru ; (III) la protection de l'environnement et surtout la conservation de la diversité biologique ; (IV) la lutte contre les diverses formes de pollution , le traitement des déchets et la promotion des énergies propres et renouvelables; (v) le développement des TICs et des applications et plateformes numériques et digitales ; et (vi) la promotion des valeurs et des talents artistiques relevant du terroir ancestral : musique , danse, théâtre, arts plastiques etc..

Les apprenants potentiels du centre

7 Il s'agit d'une école à caractère professionnel dont les cycles de formation déboucheront sur l'obtention d'un délivré par l'école et (éventuellement reconnu par l'État). Les cycles de formation couplés avec des travaux pratiques à l'interne et des stages en entreprises seront déterminés en fonction des filières choisies.

La principale innovation du centre réside dans la création d'une filière exclusivement réservée aux arts : arts plastiques ; arts du spectacle ; musique ; danse; création et design (graphisme ; stylisme architecture intérieure ; photo et vidéo) ; gestion et conservation du patrimoine culturel etc...

La filière des arts, qui devra s'inspirer et exploiter prioritairement les différentes chaînes de valeurs du patrimoine culturel (matériel et immatériel) du terroir, fait partie intégrante de la grande famille de la protection de la nature.

8 Le centre est ouvert en principe à tout aspirant de toute nationalité, de tout sexe , de toute religion et tout âge. Celui ci devra au préalable adresser au centre une demande d'inscription qui sera soumise à l'approbation du directoire du centre. Les critères d'éligibilité et de validation des inscriptions seront en stricte conformité avec les standards conventionnels en vigueur tels que : l'âge requis, le niveau d'éducation et d'alphabétisation, la moralité du postulant, la motivation , la disponibilité des places etc..

La gestion du centre

9 La création du centre relève d'une initiative citoyenne. Il s'agit donc d'un projet culturel et d'un établissement d'intérêt public sans but lucratif.

10 Les ressources du centre proviennent en priorité des partenaires stratégiques techniques et financiers du centre et accessoirement des frais de scolarité collectés auprès des apprenants.

11 Ceux ci seront représentés dans le conseil d'administration du centre, assisté d'un conseil scientifique et pédagogique en charge de la conception, le suivi et l'évaluation des programmes du centre.

12 Les tâches de gestion courante du centre sont assumées par le personnel recruté à cet effet

Les ressources requises pour la création du centre

13 Le coût global de création du centre est estimé au démarrage et sur une base annuelle à environ.. Ce montant inclue : les infrastructures physiques de base ; les équipements et laboratoires ; la conception et la production des outils didactiques ; et la prise en charge du personnel y compris le personnel enseignant.

14 Le centre sera domicilié dans la ville de Vogan, dans la préfecture de VO.